



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes : DM2026-9014 et DM2026-9015, au règlement de Zonage 2018-007, règlement de Lotissement 2018-008 et grilles, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 2 novembre 2026, à 19h00, à l'Hôtel de Ville de Wentworth, situé au 175, chemin Louisa à Wentworth.

DM2026-9014

Propriété : 104 chemin des Oreilles-d'Ours (Lot # 4 876 459)

Pour permettre de régulariser la construction d'une remise construite avec permis en 2008 et ainsi permettre de réduire la distance de la marge avant à 9.27 mètres de la ligne avant plutôt que 10 mètres (règlement de Zonage 2018-007, articles 69 alinéa 14, 78 alinéa 3) et grilles)

DM2026-9015

Propriété : chemin Louisa (Lot # 4 877 963)

Lot projeté 6 751 399

Pour permettre le lotissement d'un lot non construisible, ainsi permettre la réduction de la façade du lot sur le chemin Louisa de 60 mètres à 32.44 mètres (règlement de Lotissement 2018-008, article 38 et 40, et grilles)

Pour plus de précision concernant ces demandes de dérogation mineure, visitez le site internet www.wentworth.ca à l'onglet *Services, Urbanisme et environnement, Urbanisme - Plans et règlements, Demande de dérogation mineure*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil sur ces demandes.

Donné à Wentworth le 15 octobre 2026.

Natalie Black
Directrice générale et greffière-trésorière